



Renouvellement Permis L et G (UE-AELE)

- Demande de titre de séjour dûment remplie et signée
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
(copie couleur de bonne qualité)
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire
et du temps de travail
- Permis de séjour original
- Copie du contrat de bail ou attestation du logeur
- Déclaration d'arrivée entièrement remplie et signée
- Attestation d'assurance maladie suisse
- Emoluments **payables au dépôt de la demande : CHF 70.00**

Pour les permis G : attestation de domicile délivrée par les autorités compétentes à l'étranger



Seul les dossiers COMPLETS seront traités

Le dossier complet doit être déposé impérativement au bureau communal AVANT LA PRISE D'EMPLOI !

Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende à l'employeur et à l'employé.